

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° II-CE101**

présenté par

M. Brugerolles, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
 Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	110 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	110 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	110 000 000	110 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à donner les moyens nécessaires au Pacte pour la haie pour qu'il constitue une politique publique cohérente, crédible et financée, à la hauteur des enjeux de transition agroécologique et climatique. L'objectif prioritaire est de stopper l'arrachage des haies – car plus une haie est ancienne, plus elle est efficace. Sans cette condition, l'ambition affichée

d'augmentation du linéaire de haies en France ne pourra être atteinte, et les deniers publics investis seraient rendus inutiles. Toutes les haies existantes doivent être protégées et reconnues dans leurs multiples fonctions agricoles et environnementales : brise-vent, rétention d'eau dans les sols, ombrage pour les animaux, apport de matière organique, ressource fourragère, association aux talus dans les bocages. Elles sont au cœur des modèles de transition agroécologique déjà à l'œuvre et constituent une réponse cruciale face au changement climatique. Elles représentent aussi une alternative locale et durable aux énergies fossiles et un atout pour la souveraineté alimentaire.

Lancé en 2024, le Pacte pour la haie portait un engagement financier de 110 millions d'euros par an sur trois ans afin de préserver et restaurer les haies. Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, le Gouvernement avait annoncé une baisse importante du budget du Pacte pour la haie. Les débats parlementaires, témoignant d'un large soutien transpartisan, avaient toutefois permis de préserver son budget à hauteur de 45 millions d'euros. L'ensemble des crédits sont aujourd'hui supprimés, alors même que 70 % des haies ont disparu depuis les années 1950 et que la France continue de perdre plus de 20 000 km de haies par an. Le Pacte démontre pourtant de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024. Il doit être amplifié pour impulser un élan durable et structurant pour soutenir les acteurs réellement engagés dans la reconquête des haies en France.

Pour se donner les moyens d'un Pacte pour la haie à la hauteur des enjeux, le présent amendement propose le rétablissement d'un budget de 110 millions d'euros, garantissant un soutien durable aux paysan·nes et aux territoires réellement engagés dans la reconquête des haies.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Vè République, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 110 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » ;
- Et minore de 110 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 03 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer) » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

Nous ne souhaitons pas pour autant réduire les crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » et demandons au Gouvernement de lever le gage.